

Éducation

Profil sectoriel

Faits et chiffres du secteur

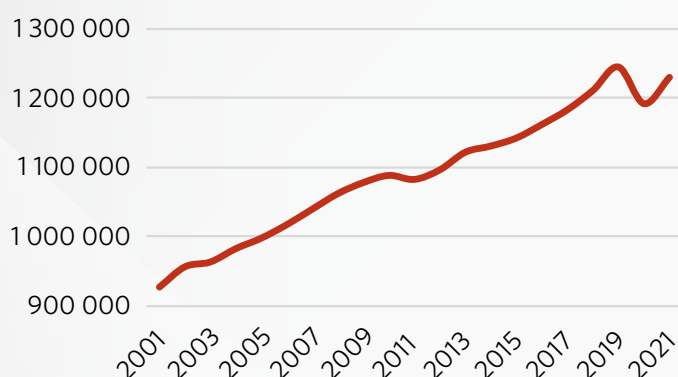
PIB total <i>Part du PIB du Canada</i>	100,4 G\$ 5,08 %
Emploi total (2021) <i>Changement depuis 2011</i>	1 229 700 +13,6 %
Croissance réelle des salaires (2011-2019)	+3,4 %
Productivité du travail (2019)	21,50 \$/heure
Moyenne des heures travaillées par semaine (2019)	28,5
Émissions de gaz à effet de serre (2019) <i>Changement depuis 2009</i> <i>Part du total de l'industrie canadienne</i>	5 027 kt 14,2 % 0,80 %
Taux de couverture syndicale	78 %
Membres d'Unifor dans l'industrie	8 450
Part du nombre total de membres d'Unifor	2,7 %
Nombre d'unités de négociation d'Unifor	35
Taille moyenne des unités de négociation	241

Situation actuelle

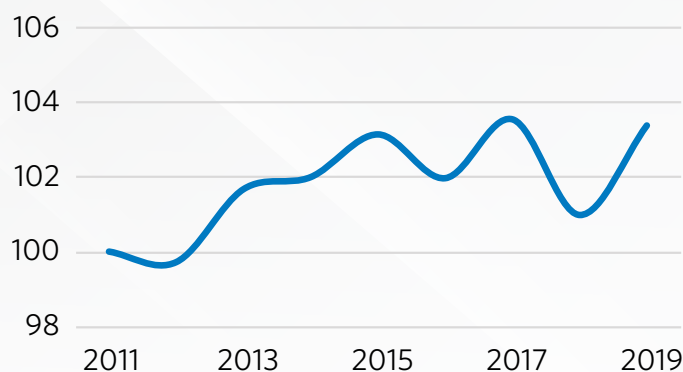
Le secteur de l'éducation comprend quelques types de milieux de travail différents. Ce groupe inclut des membres qui travaillent pour des conseils scolaires, des universités et des collèges qui sont des entités appartenant au gouvernement ou des organismes partiellement financés par le gouvernement. La base de membres d'Unifor dans un secteur spécifique n'est pas très importante, mais la taille globale de cette vaste catégorie est d'environ 8 450 membres.

Collectivement, ce secteur en pleine croissance emploie quelque 1,2 million de personnes et contribue 100 milliards de dollars au PIB canadien. La croissance de l'emploi dans ce secteur a été forte et régulière, et a augmenté de plus de 13 % au cours de la dernière décennie. Toutefois, comme ce secteur est entièrement (p. ex. conseils scolaires) ou partiellement (p. ex. universités, collèges) public, la situation financière et l'orientation politique des gouvernements façonnent les tendances en matière de rémunération.

Emploi en éducation, 2001-2021



Éducation : salaires réels (2011=100)



Pendant la récession de 2008-2009, les gouvernements provinciaux ont commencé à imposer des mesures d'austérité et à réduire les dépenses publiques, y compris et particulièrement en matière de rémunération. Les salaires ont commencé à se redresser modestement au cours des années suivantes et la croissance des salaires réels a atteint 3,4 % entre 2011 et 2019. La plupart des employeurs sont des entités publiques et, dans le cas contraire, ils reçoivent l'essentiel de leur financement de sources gouvernementales. Ainsi, la situation financière des employeurs dépend fortement des politiques gouvernementales et des priorités politiques des personnes au pouvoir.

Au début de la pandémie de COVID-19, des conseils scolaires et des établissements d'enseignement postsecondaire ont été contraints de fermer leurs portes en raison des confinements. Les travailleuses et travailleurs du secteur ont été touchés différemment selon leur fonction au sein des établissements. Les cours dans les écoles et les établissements postsecondaires ont été transférés sur des plateformes virtuelles et continuent de l'être, à des degrés divers. Certains employés de soutien ont été temporairement mis à pied au début de la pandémie. Cependant, au fur et à mesure des réouvertures, le personnel a travaillé dans les établissements ou à domicile.

Unifor dans le secteur de l'éducation

Employeurs d'Unifor	Nombre approx. de membres
Université McMaster	2 500
District scolaire catholique de Calgary	1 550
District scolaire catholique d'Edmonton	1 100
Université de Windsor	450
Conseil scolaire de district catholique de Windsor-Essex	405

Les membres d'Unifor dans le secteur de l'éducation représentent près de 3 % de l'ensemble des membres et sont

géographiquement concentrés en Alberta (conseils scolaires) et en Ontario (conseils scolaires, universités et services confiés en sous-traitance dans les collèges).

Environ 60 % des membres de ce secteur travaillent pour les 3 plus grands employeurs. L'Université McMaster est l'employeur le plus important, comptant quelque 30 % des membres du secteur, alors que 40 % d'entre eux travaillent dans divers conseils scolaires de l'Alberta, 9 % dans des conseils scolaires de l'Ontario, 7 % dans d'autres universités de l'Ontario, 8 % dans des collèges de l'Ontario, et 5 % dans des universités de la région de l'Atlantique.

Aller de l'avant : Développer le secteur de l'éducation

Le secteur de l'éducation est fortement touché par les politiques gouvernementales, tant fiscales que sociales, à l'échelle fédérale et provinciale. L'éducation est l'un des secteurs dont la croissance de l'emploi est la plus rapide. Malheureusement, cette forte croissance de l'emploi ne se reflète pas dans la rémunération.

Les gouvernements de l'ensemble du Canada ont entrepris un programme de réduction des dépenses à la suite de la grande récession de 2008-2009. Ces mesures d'austérité ont entraîné une détérioration de la rémunération, une conséquence négative parmi d'autres.

Alors que le salaire moyen des Canadiens a augmenté de 4 % (après correction pour l'inflation) entre 2009 et 2016, le travailleur moyen dans le secteur de l'éducation et des services publics a subi une baisse de salaire de 4 % au cours de la même période. Les hausses salariales depuis cette période n'ont pas permis de combler cet écart.

À l'échelle provinciale, le soutien gouvernemental aux programmes sociaux dépend fortement du parti au pouvoir. Dans la plupart des provinces, les gouvernements n'ont pas fourni un financement adéquat pour que les écoles et les conseils scolaires puissent faire face à la hausse des coûts, à l'augmentation du nombre d'inscriptions et aux mesures imposées en temps de pandémie.

En Alberta, le gouvernement a estimé que les écoles de la province compteraient 860 enseignants et 1 400 travailleuses et travailleurs de soutien de moins en 2022 par rapport à 3 ans plus tôt.

En Ontario, le gouvernement a adopté en 2019 une loi qui limitait les augmentations salariales pour de nombreux travailleurs et travailleuses du secteur public. La Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures, qui couvre tous les travailleurs et travailleuses de l'éducation de la province, limite les hausses salariales à 1 % par an sur une période de 3 ans.

Principaux enjeux du développement sectoriel

- La réduction et la stagnation des salaires dans l'ensemble du secteur de l'éducation et du secteur public doivent être renversées.
- Le droit à la libre négociation collective doit être respecté par les employeurs du secteur public, y compris les gouvernements.
- Après des années de gel ou de réduction des budgets de fonctionnement, l'éducation et les services publics doivent devenir une priorité de la politique publique.
- Les mesures de santé et de sécurité liées à la pandémie de COVID-19, dont la sécurité sur le lieu de travail physique et les décisions relatives à l'enseignement virtuel, doivent être mises en œuvre en collaboration avec les syndicats et les travailleuses et travailleurs.